AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

N° 23 - Août 1962

AVERTISSEMENTS

Tordeuse Orientale

Les fruits (poires, pêches, pommes) arrivant à maturité fin août doivent commencer à recevoir la série de traitements destinés à prévenir le développement des chenilles de Tordeuse.

Mouche des fruits

Les poires, pommes, pêches, tardives arrivant à maturité vers le 25 août doivent être protégées contre la mouche. Exécuter le traitement au plus tard le 10 août en se conformant aux prescriptions légales d'emploi de l'insecticide utilisé.

INFORMATIONS

Carpocapse

Les traitements exécutés contre la Tordeuse et la mouche des fruits suffisent à assurer la protection contre le Carpocapse.

Tavelure

A partir du 15 août, il est possible que la maladie s'installe sur les fruits tardifs si des pluies surviennent . Ce sont les vergers situés dans les vallées qui sont le plus exposés. La Tavelure peut ne pas apparaître immédiatement, mais se développer ultérieurement au fruitier si l'automne est humide.

C'est pourquoi les traitements insecticides exécutés après le 15 août sur les variétés de garde le seront sous forme de bouillies mixtes par association d'un insecticide compatible.

1962-42

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

L.L. TROUILLON

INDEX PHYTOSANITAIRE - La nouvelle édition de l'Index phytosanitaire est en vente au prix de NF : 2,50 adressé en timbres-poste à la Fédération des Groupements de Défense de l'Hérault 16, Rue de la République à MONTPELLIER.